

BASE DE CALCUL DES INDEMNITES POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE

La Direction Régionale remboursera :

a 0.06 €du kilomètre aller par personne

Les Directions Départementales rembourseront :

77 : 0.03 €du kilomètre aller par personne
8 € par nuitée par personne

93 : 75 % de l'hébergement
30 % du transport

94 : partage d'une somme entre toutes les demandes
Déplacement + hébergement : environ 38 % du total

Le nombre de personnes déplacées est égal au nombre fixé par le programme national

Les factures doivent impérativement être envoyées dans les Services avant la fin de l'année scolaire en cours.

BASE DE CALCUL DES INDEMNITES POUR LES CHAMPIONNATS D'ACADEMIE

Collèges : 0,10 €du kilomètre aller par personne

Lycées : 0,15 €du kilomètre aller par personne
(susceptible de modification)